

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2022 à 20h30

**Commune déléguée de VIRE**

**Vie associative et sport pour tous**

**21. Attributions des subventions aux associations**

Pour cette délibération, Mme ROSSI n'a pas pris part au vote.

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions culturelles, éducatives, sportives, sociales, caritatives indispensables pour la commune déléguée de Vire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

**Association « des gaz'alles dans le vent » :**

L'association des gaz'alles dans le vent a engagé une équipe de 3 personnes pour participer au Trek'In gazelles qui aura lieu du 10 au 15 novembre prochain au cœur des dunes marocaines. Ce défi sportif est une course d'orientation de 4 jours. L'objectif est de trouver le plus de balises possibles. Chaque balise trouvée rapportera 5€ au secours populaire. De plus, cette manifestation est certifiée Iso 14001 (système de management environnemental d'une organisation). Les équipes participent ainsi à l'opération Cleanwalkeuses du désert en ramassant les déchets plastiques rencontrés sur le parcours. L'association sollicite une subvention de la collectivité.

La commission « vie associative et sport pour tous », lors de sa séance du jeudi 2 juin 2022, propose une subvention de 200 € à l'association « des gaz'alles dans le vent ».



### Comité des Œuvres Sociales

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) de Vire Normandie participe à l'animation de la vie de la collectivité en proposant à ses agents diverses animations et loisirs. Il participe ainsi au financement de voyages, d'une sélection de billetterie ou de diverses sorties à destination des agents de Vire Normandie. Le COS organise aussi directement des animations, comme des journées trips ou des randonnées pédestres. Il verse également une prime aux agents qui partent en retraite. Enfin, le COS fait preuve de solidarité en étant présent aux côtés des agents et de leurs familles dans le cas d'un décès.

Le COS n'a pas pu organiser ses animations et proposer des loisirs cofinancés depuis le début de la crise sanitaire. Ainsi, aucune demande de subvention n'a été formulée en 2020 et 2021.

En 2022, pour la période automne 2022-automne 2023, le COS revient vers la collectivité pour une demande de subvention à hauteur de 15 000 €. Pour rappel, le montant alloué en 2019 était de 16 900 €.

La commission « vie associative et sport pour tous », lors de sa séance du 26 octobre 2022, propose une subvention de 15 000 € au Comité des Œuvres Sociales.

### Le Bocage Perché :

Cette jeune association, créée en 2019, anime la maison de la botanique à Saint Germain de Tallevende et propose de nombreuses activités sur le territoire pour un public de plus en plus nombreux et variés (balade à thème, balade causerie, conférence, intervention scolaire, atelier à la maison de la botanique...) autour de thèmes traitant de la biodiversité (faune et flore du bocage, apiculture, changement-climatique...). De plus en plus d'adhérents (environ 80) suivent l'association et participent aux actions menées. En 2021, elle a répondu à l'appel à projet lancé par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt « plantons des haies » en présentant le projet « rassembl'haie ». Une enveloppe de 40 000€ a permis le recrutement à mi-temps d'un salarié pour développer des actions de sensibilisation et d'animation autour de la replantation des haies sur le territoire de Vire Normandie. Cependant, malgré la bonne santé et le dynamisme de l'association, celle-ci doit faire face à une difficulté de trésorerie. C'est pourquoi, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 2000€ pour permettre de mener à bien le projet « rassembl'haie ».

La commission « vie associative et sport pour tous », lors de sa séance du 26 octobre 2022, propose une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'association « Le Bocage Perché ».

### My Roll's :

Acteur majeur de l'animation de la commune depuis plusieurs années, l'association participera cette année encore aux festivités de fin d'année. Dans le cadre de la parade nocturne de Noël qui aura lieu le dimanche 11 décembre 2022, l'association va réaliser un nouveau char. Pour mener à bien ce projet, elle sollicite une aide financière exceptionnelle de 1 000 €.

La commission « vie associative et sport pour tous », lors de sa séance du 26 octobre 2022, propose une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'association My Roll's.

Le jardin partagé des 4 saisons :

L'association anime depuis plusieurs années le jardin partagé du Val de Vire. Le vendredi 2 décembre 2022, elle organise une soirée conviviale au cœur du quartier, salle chênédollé, appelée « Rock and Soup ». Cette animation vise à faire connaître l'association et favoriser les rencontres entre habitants. La thématique de la fête sera axée sur les soupes de légumes d'hier et d'aujourd'hui et pour attirer un peu plus de monde, un groupe de Rock sera présent. Pour mener à bien cette manifestation, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 800 € pour un budget global de 1 865 €.

La commission « vie associative et sport pour tous », lors de sa séance du 26 octobre 2022, propose une subvention exceptionnelle de 800 € pour l'association « le jardin partagé des 4 saisons ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Noëlle BALLÉ,

Considérant les avis favorables de la commission « vie associative et sport pour tous », lors de ses séances du 2 juin 2022 et du 26 octobre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider l'attribution des subventions suivantes :
  - 200 € à l'association « des gaz'ailles dans le vent »,
  - 15 000 € au Comité des Œuvres Sociales,
  - 2 000 € pour l'association « Le Bocage Perché »,
  - 1 000 € pour l'association My Roll's,
  - 800 € pour l'association « le jardin partagé des 4 saisons ».
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	7
Vote Pour	40	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 014-200060176-20221118-21-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 18/11/2022  
 Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/21 du 7 novembre 2022 à 20h30

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 2

Le 7 Novembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Octobre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site Internet de Vire Normandie le 31 Octobre 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20221118-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022  
Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/21 du 7 novembre 2022 à 20h30

COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOULHOT Meiggle		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/21 du 7 novembre 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.